

Projet Quartiers Libres

Fiche présentation

Avril 2021

Les espaces verts :
La Forêt du Muy

Opération Les espaces verts : la Forêt du Muy

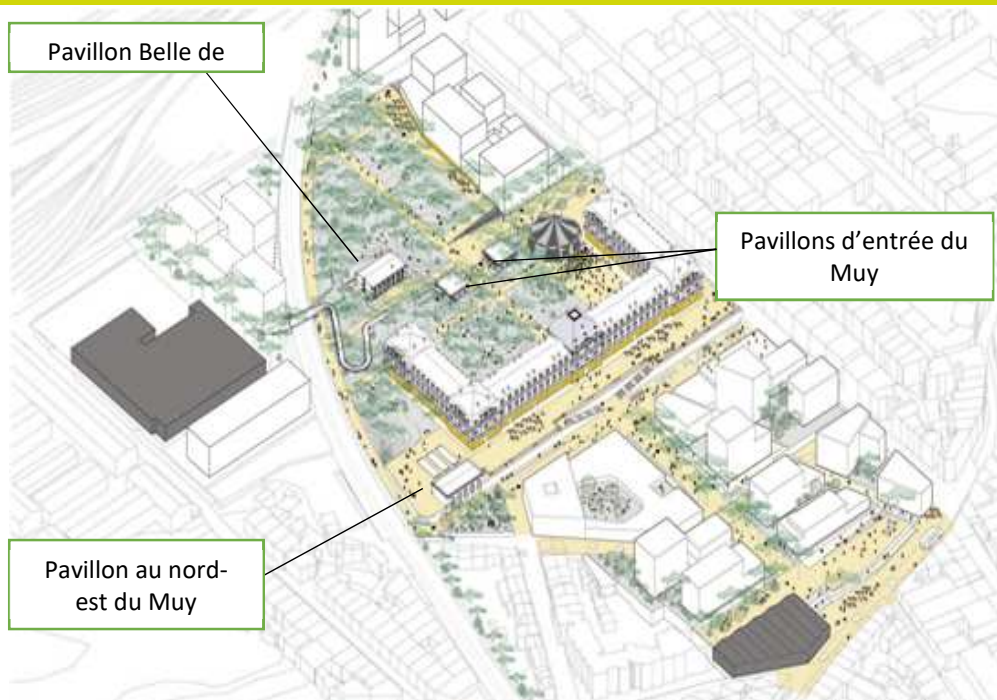
Localisation 12 rue Bugeaud, terrasse entre la rue Guibal et la caserne du Muy

Contexte

Le site des casernes représente une opportunité unique par rapport à l'objectif de Quartiers Libres d'équiper le quartier, autant avec des offres orientées vers les habitantes et les habitants du quartier (écoles, CAL, locaux associatifs, etc.) qu'avec des offres plus « métropolitaines ». Aussi, étant donné le manque d'espaces verts ouverts au public dans le quartier, la création d'une Forêt sur les 7ha des casernes peut répondre à ce besoin majeur exprimé par la population.

Un effet complémentaire de la Forêt consiste à contribuer à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur particulièrement accentué dans le centre-ville de Marseille, dans le secteur Quartiers Libres qui est globalement très minéral, et à côté du faisceau ferroviaire de la gare Saint-Charles qui constitue le plus grand et important îlot de chaleur de Marseille.

Opération



Proposition d'une forêt sur l'esplanade du Muy (Crédit : Güller Güller/TVK).

Le plan d'aménagement des casernes propose la création d'une forêt de 1,7ha sur la grande terrasse du Muy. La Forêt occuperait environ les deux tiers de la grande terrasse depuis la voie ferrée vers Arenc, autour de l'aile Est de la caserne du Muy, autour du pavillon Belle de Mai, à l'emplacement de l'actuelle école Bugeaud (qui sera remplacée par le GS Marceau au nord du Muy), jusqu'à la cour de Chine, parcelle sur la rue Cavaignac au sud de la rue Bugeaud, et occupant la majorité de la cour de la caserne du Muy. Elle est autant un espace vert pour la population qu'un outil bioclimatique pour le site et ses alentours.

La Forêt sera à terme capable d'accueillir des usages et des activités diverses, spontanées comme organisées (loisirs, observation d'oiseaux et espèces végétales, sports, pétanque, aire de jeu). Le pavillon Belle de Mai, les pavillons autour de la caserne du Muy et la Forêt peuvent accueillir de nouvelles fonctions et nouveaux usages tels que des locaux associatifs. Des grands

événements sur les esplanades et le balcon en lisière du boisement peuvent arriver sur le site et des activités de détente et de contemplation apparaître spontanément dans la Forêt.

La Forêt sera un écosystème complet et viable, adapté au climat marseillais. Il s'agirait d'un espace naturel conçu pour en faciliter l'entretien et la gestion : c'est la forêt méditerranéenne avec ses différentes strates qui servira de modèle.

Avant toute chose, il sera nécessaire de reconstituer un sol fertile et homogène (pas de fosses de plantation mais formation d'une litière végétale). La mise en place d'un mélange terre-pierre permettra le développement d'une forêt irrégulière et autorise l'ouverture progressive du boisement adulte au public. La restauration du cycle de l'eau, le jeu d'ombre et de lumière conféré par les arbres et les différents refuges qu'ils offrent créeront un cadre propice au retour de la biodiversité en ville et contribueront à réduire les effets d'îlot de chaleur.

Des plantations d'arbustes pourront accompagner et soutenir la croissance des grands arbres dès le départ dans une logique d'écosystème complet. Plus tard, il sera possible d'ouvrir et de dégager une partie du sol pour d'autres usages en remplaçant partiellement ces arbustes.

La Forêt accueillera également des parcours ouvrant le site, avec (1) l'axe central Nord-Sud traversant le site depuis la rue Belle de Mai jusqu'à la rue Guibal et passant sous le pavillon central de la caserne du Muy, (2) la voie verte vers Arenc longeant le faisceau ferroviaire, ou encore (3) le prolongement de la rue Bugeaud par un parcours piéton franchissant la voie ferrée au moyen d'une passerelle et ouvrant le site vers les réserves du MUCEM, la rue Clovis-Hugues et plus loin, vers les archives municipales, le Pôle Média et la Friche.

En matière d'éclairage, **la Forêt doit être une « réserve d'obscurité » en ville, participant ainsi à la constitution d'une « trame noire ».** Elle a pour objectif de limiter la dégradation et la disparition des habitats naturels de la faune nocturne grâce à la préservation d'un réseau écologique caractérisé par une faible intensité lumineuse. La Forêt participera à la préservation et au maintien de cette biodiversité grâce à l'usage raisonnée de la lumière.

Les modalités d'ouverture de la forêt seront également importantes à travailler en concertation avec les usagers de manière à pouvoir répondre au mieux aux attentes de chacune et chacun.

Investigations préalables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expression forte par les habitantes, les habitants et les partenaires de la concertation Quartiers Libres de créer des espaces verts à disposition du public au sein des quartiers : depuis 2014 ✓ Plan d'aménagement des casernes, proposition de la forêt : 2016 ✓ Plan guide Quartiers Libres, ambition de réaliser 10 espaces verts en 10 ans (dont la Forêt, le jardin Levat, le parc Jolie-Manon, la voie verte vers Arenc) : dès 2016 <p><i>Le Plan Climat Air Energie Territorial métropolitain 2020-2050 : engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Cerema pour identifier et élaborer une trame noire à l'échelle des 92 communes</i></p>
----------------------------------	--

Conception	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudes préliminaires puis avant-projet des espaces publics des casernes, Forêt comprise : 2018 ✓ Calage de l'avant-projet d'espaces publics des casernes et du projet de pavillon temporaire du TGI dans la partie ouest de la cour du Muy : 2019 ✓ Etude d'impact pour l'opération des casernes : 2021
-------------------	---

- **Concertation Préalable du projet d'aménagement des casernes Belle de Mai** : en attente d'un travail partenarial avec la Ville de Marseille et à soumettre à la concertation en vue d'une co-construction
- **PRO et DCE pour les espaces publics, partie sud du site des casernes** : en attente d'un travail partenarial avec la Ville de Marseille

Réalisation

(Échéances suivant les résultats des phases précédentes)

- **Réalisation de premiers éléments démonstrateurs de la Forêt sur le parvis du Groupe Scolaire Bugeaud et autour du pavillon Belle de Mai** : en attente d'un travail partenarial avec la Ville de Marseille
- **Réalisation de l'intégralité de la Forêt dès la mise en service du Groupe Scolaire Marceau remplaçant le Groupe Scolaire Bugeaud actuel et sur l'esplanade et la terrasse du Muy** : dès septembre 2023 (planning actuel du Groupe Scolaire Marceau)

Mise en service

- **Ouverture de la Forêt au public par étapes pour lui permettre de prendre racine** : dès 2023



Illustration de la Forêt du Muy projetée (Crédit : Güller Güller/TVK).